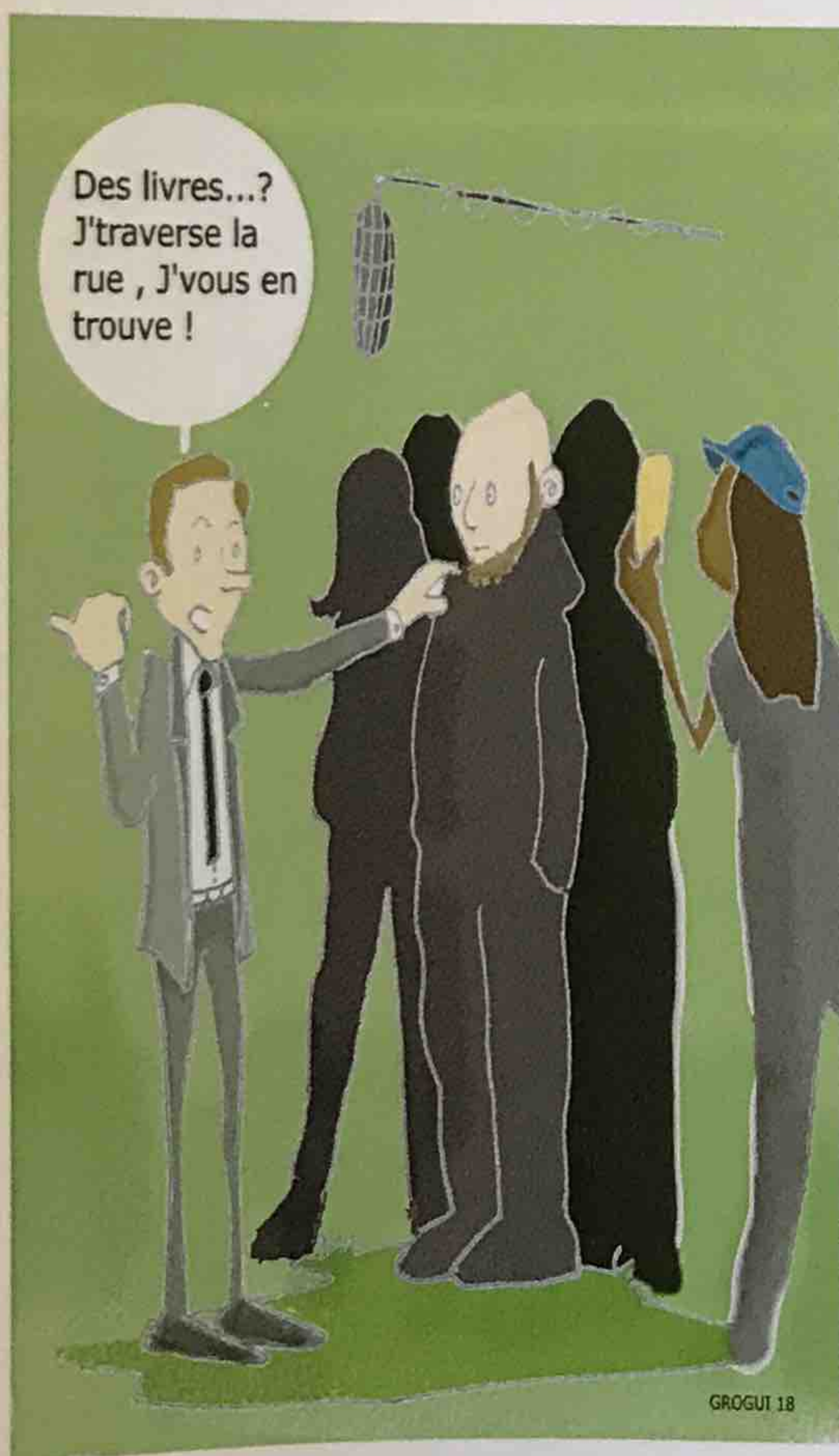


Réouverture du prêt aux enseignants et aux collectivités tel qu'il fonctionnait auparavant

Les conditions nouvelles des cartes collectivités, réactivées par la mairie début septembre, n'offrent satisfaction ni aux enseignants, ni aux collectivités, ni aux bibliothécaires.

- Les 40.000 ouvrages du prêt aux enseignants et aux collectivités ne sont plus disponibles directement pour les crèches, les écoles, les collèges, les lycées, les centres sociaux-culturels.
- Les professionnels ont le droit d'emprunter seulement 5 ouvrages de la "réserve" à la fois, mais ceux-ci doivent être recherchés dans cette nouvelle réserve par le personnel de la médiathèque de Tarentaize et transmis en plus des documents habituels (réservations, livres en magasin...)
- La carte professionnelle ne permet plus d'emprunter des romans en 25 exemplaires pour une lecture suivie en classe, ni des livres en nombre autour d'un thème ou d'un auteur : à quoi cela sert-il ?
- Les enseignants et collectivités en dehors de St Etienne n'ont plus le droit d'emprunter, par exemple, à l'hôpital nord et au centre pénitentiaire.
A quoi servent les partenariats mis en place ?



Professionnels et usagers des structures médiatrices du livre, vous êtes privés d'un service qui existait depuis 40 ans et renferme une richesse culturelle de 40.000 documents.
Où est la logique?

Nous demandons la réouverture du prêt aux enseignants et aux collectivités dans des conditions de fonctionnement cohérentes et non pas au rabais, pour permettre à tous les médiateurs du livre de faire leur travail dans des conditions normales.

**Je soutiens cette demande et signe la
pétition au verso**